



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 28 MARS 2024 (AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 mars 2024, à 19h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

11 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD et Véronique CROZIER.

1 membre absent : Alexandre CORNU

2 membres absents excusés : Eric RAMBAUD, Sandra BERTHOLLET (pouvoir à Samuel JUBAN)

Secrétaire de séance : Florence BLANCHARD

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Approbation du PLU*
- *Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023 du budget communal, du budget commerce et du budget lotissement la Péricole 2*
- *Affectation des résultats du budget communal et du budget commerce*
- *Approbation du montant à verser à l'OGEC au titre du forfait communal pour l'année 2024*
- *Vote d'une subvention à l'OGEC cantine*
- *Vote des taux d'imposition*
- *Vote du budget primitif 2024 du budget communal, du budget commerce et du budget lotissement la Péricole 2*
- *Nomination d'un membre au CCAS en remplacement de Pascal Venet démissionnaire*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 22 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 est approuvé.

Délibération n° 2024-03-01 : approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grézieu-le-Marché

Anne Gay, du bureau d'études Réalités retrace les étapes de la révision du PLU. Elle rappelle l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 janvier au 8 février 2024 : 4 observations faites à l'enquête et un courrier. Suite à l'enquête publique et aux remarques et réserves des personnes publiques associées, le projet de PLU a subi quelques modifications.

Après présentation des évolutions du PLU depuis l'arrêt du projet, le Conseil Municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grézieu-le-Marché.

Monsieur le Maire précise que la délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant un mois
- d'une mention de l'affichage en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- d'une transmission en préfecture du Rhône
- d'une publication sur le Géoportail de l'urbanisme

Délibérations n° 2024-03-02 - n° 2024-03-07 – n° 2024-03-11 : approbation des comptes de gestion 2023 – budget communal, budget commerce bar restaurant et budget lotissement la Péricole 2

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion de chaque budget est établi par le comptable et que ceux-ci sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion des budgets ci-dessus.

Délibérations n° 2024-03-03 – n° 2024-03-08 - n° 2024-03-12 : approbation des compte administratif 2023 – budget communal, budget commerce bar restaurant, budget lotissement la Péricole 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs suivants pour l'année 2023 :

BUDGET COMMUNAL			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	402 034.39 €	Dépenses	119 801.40 €
Recettes	600 020.15 €	Recettes	80 538.46 €
Excédent	197 985.76 €	Déficit	- 39 262.94 €
Excédent antérieur reporté	444 360.05 €	Excédent antérieur reporté	419 645.02 €
Résultat de clôture	642 345.81 €	Résultat de clôture	380 382.08 €
		Restes à réaliser dépenses	- 694 314 €
		Restes à réaliser recettes	118 745 €

BUDGET COMMERCE BAR RESTAURANT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	412.13 €	Dépenses	4 000.00 €
Recettes	6 054.43 €	Recettes	5 249.60 €
Excédent	5 642.30 €	Excédent	1 249.60 €
Excédent antérieur reporté	712.75 €	Déficit antérieur reporté	- 5 249.60 €
Résultat de clôture	6 355.05 €	Résultat de clôture	- 4 000.00 €

BUDGET LOTISSEMENT LA PERICOLE 2			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	157 569.75 €	Dépenses	48 818.56 €
Recettes	157 569.75 €	Recettes	154 751.19 €
Excédent	0 €	Excédent	105 932.63 €
Excédent antérieur reporté	0 €	Excédent antérieur reporté	28 736.20 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	134 668.83 €

Délibération n° 2023-03-04 : affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2023

Le Compte Administratif de l'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement de 642 345.81 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget communal comme suit :

- Affectation à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 195 186.92 €
- Affectation à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 447 158.89 €

Délibération n° 2024-03-05 : vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition de 1.5% et de voter les taux comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	25.41 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35.51 %
Taxe d'habitation	15.55 %

Délibérations n° 2024-03-06 – n° 2024-03-10 – n° 2024-03-13 : vote des budgets primitifs 2024 – budget communal, budget commerce bar restaurant, budget lotissement la Péricole 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du **budget communal** pour l'année 2024 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 085 010.89 €
- Section d'investissement : 1 285 670.08 €

APPROUVE le budget primitif du **budget commerce bar restaurant** pour l'année 2024 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 8 745.05 €
- Section d'investissement : 7 000.00 €

APPROUVE le budget primitif du **budget lotissement la Péricole 2** pour l'année 2024 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement et investissement : 134 668.83 €

Délibération n° 2024-03-09 : affectation du résultat de fonctionnement du budget commerce bar restaurant de l'exercice 2023

Le Compte Administratif du budget commerce bar restaurant de l'exercice 2023 présente un excédent de fonctionnement de 6 355.05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget commerce bar restaurant comme suit :

Affectation à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 4 000.00 €

Affectation à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 2 355.05 €

Délibération n° 2024-03-14 : approbation du montant à verser à l'OGEC au titre du forfait communal pour l'année 2024

Le Conseil Municipal approuve le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de l'école privée des colombes 2024, soit 1 392.12 € par élève pour les maternelles et 296.85 € par élève pour ceux des classes élémentaires.

Le montant global s'élève à 53 044 € pour les 30 élèves de maternelles et les 38 élèves pour les classes élémentaires.

Conformément à la convention de forfait communal signée le 19 juillet 2023, un acompte de 11 747 € a été versé à l'automne 2023 (correspondant à 25% du montant de l'année scolaire N-1).

Le solde de 41 297 € sera versé au mois de mai 2024.

Délibération n° 2024-03-15 : vote d'une subvention à l'OGEC cantine

Le Conseil Municipal vote une subvention de 8 152 € à l'OGEC cantine.

Délibération n° 2023-03-16 : élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juin 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS et désignant Véronique Crozier, Pascal Venet, Florence Blanchard et Véronique Blanchard comme membres élus au conseil d'administration du CCAS.

Il explique que suite à la démission de Monsieur Pascal Venet, conseiller municipal et membre élu au conseil d'administration du CCAS, le conseil municipal doit procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Le Conseil Municipal désigne Véronique CROZIER, Florence BLANCHARD, Véronique BLANCHARD et Christelle BUFFAT comme membres élus au conseil d'administration du CCAS

Questions diverses et comptes rendus des commissions

Intervention de Didier BLANCHARD

- Commission de contrôle des listes électorales : Florence Blanchard est désignée membre titulaire et Samuel Juban membre suppléant (en remplacement de Pascal Venet démissionnaire).
- Conseil de circonscription : Thomas Gassilloud était en visite à Grézieu à la ferme de Romain Poncet lundi 25/03 pour dialoguer avec les agriculteurs en prévision de la présentation du projet de loi pour une agriculture souveraine. Une délégation de citoyens inquiets de la coopération militaire entre la France et l'Israël est venue interpeler le député à ce sujet.
- Réunion avec les agriculteurs : elle a eu lieu cet après-midi à la salle polyvalente, en présence de Marina Bouchut, chargée de mission agriculture et forêt de la CCMDL. Une dizaine d'agriculteurs étaient présents. L'objet de cette réunion était la transmission d'exploitation

Intervention de Yannis HODOUL

- Aménagement du massif parking des 4 vents : présentation du projet établi par Claire TIVILLIER, paysagiste DPLG
Travaux prévus à l'automne. La commission « espaces verts – fleurissement » se réunira pour finaliser le projet.

Intervention de Ludovic CHARVOLIN :

- Point sur travaux à la salle du Cartay : les travaux avancent bien
- Remplacement des portes de la mairie (nouveau devis GN menuiseries : 14 100 € TTC) – le devis sera validé

Intervention Thierry Rost :

- Mai à vélo : une randonnée découverte sera organisée à Grézieu (limitée à 20 personnes sur inscription par le biais de l'Office du Tourisme) – départ 8h30-9h au parking salle du Cartay

Séance levée à 23h30

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 29 avril 2024 à 20h30.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 29 avril 2024.

Le Maire
Didier BLANCHARD



Le secrétaire de séance
Florence BLANCHARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "F. Blanchard", written in a cursive style.